

20 - Espaces Verts - Programme de travaux 2014 - Demande de subventions

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : Ce programme de travaux pour l'année 2014 concerne les tranches annuelles et les enveloppes annuelles dans le domaine des espaces verts, pour la mise en valeur et la maintenance du patrimoine bisontin, la biodiversité et l'aménagement des espaces de proximité dans les quartiers.

INVESTISSEMENT

1-1 - Tranches annuelles

Au titre du chapitre 21.823.2128.00507 - 34000

▪ tranche annuelle de gros entretien des espaces verts - sécurité et maintenance du patrimoine	291 666 €
--	-----------

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

* soins aux grands arbres (Chamars, Micaud, Granvelle, autres parcs...),	80 000 €
* améliorations d'usage, de maintenance et de sécurité, dans les espaces verts, tels :	121 666 €
<ul style="list-style-type: none"> - promenade Micaud : modification des réseaux d'eau, optimisation des usages (séparation des réseaux eau potable/arrosage intégré) - place Cassin : renouvellement des arbres et aménagements spécifiques - parc Colette : restauration du mur de pierres sèches (dernière tranche/ travaux d'insertion), interventions sur arbres le long de propriétés riveraines - parc de Casamène : consolidation du mur (travaux d'insertion) interventions de sécurité et de conservation sur arbres - divers quartiers : poursuite de la réfection d'espaces divers, plantations complémentaires dans le cadre des actions de gestion écologique amélioration de la biodiversité... - divers clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès - pose de mobilier de convivialité et de propreté - diverses réparations, travaux d'urgence... 	
* installation de mini-sites de compostage pour la valorisation des produits végétaux issus de l'entretien des parcs et squares publics, clôtures, accès... (site Edison, dépôt de Trépillot)	25 000 €
* Ceinture verte du Centre ancien de Besançon, refuge LPO (liaison écologique des promenades Micaud - Helvétie - ruisseau de la Mouillère - Glacis - Deubel) : actions d'amélioration de la biodiversité	4 000 €
* Labellisation «EcoJardin, la référence de gestion écologique» : aménagements, panneaux, audits	3 000 €
* Contrat de rivière «Vallée du Doubs et territoires associés» : étude diagnostic du petit hydrosystème du ruisseau de la Mouillère, amélioration de la ripisylve du Doubs (biodiversité, fonctionnement écomorphologique)	4 000 €
* Equipement, modernisation de l'établissement horticole : remplacement d'un deuxième tunnel de culture	39 000 €

- ★ **Lutte contre la renouée du Japon, espèce exotique envahissante :** 15 000 €
programme pluriannuel de lutte non chimique

Au titre du chapitre 21.823.2128.0096013 - 34000

- **travaux de création et rénovation des aires de jeux publiques** 117 257 €

- ★ aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :

- **Place des Contes du Chat Perché** : réaménagement complet de l'aire jeux
- **Square du Barlot** : remplacement de jeux et réfection totale du sol amortissant
- **nouveau square des Vareilles** : aire de jeux pour enfants (lancement des travaux)

- ★ travaux de grosses réparations, telles :

- installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité des aires de jeux, réparations et réfection de sols amortissants

1-2 - Enveloppes annuelles**Au titre du chapitre 23.823.2312.0087024 - 34000**

- **travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux, tels :** 41 600 €

- ★ Jardins familiaux de **Grette-Vuillemin** : création d'un nouveau site
- ★ Jardins familiaux de **Trépillot** : création d'un nouveau site (tranche)
- ★ Jardin partagé des **Chaprais** : clôture
- ★ Jardin partagé de **Battant** : agrandissement du jardin

Au titre du chapitre 23.823.2312.003614 - 34000

- **promenades et jardins du Centre-Ville, tels :** 64 000 €

- ★ **Promenade de Chamars** : extension des pelouses après travaux du tramway et réfection du parking

- ★ **Promenade des Glacis** : travaux d'amélioration et de requalification paysagère après travaux d'aménagement sur le site et aux abords (lieu de mémoire, conduite d'eau potable, tramway et pôle Viotte) (tranche)

Au titre du chapitre 23.823.2312.003615 - 34000

- **parcs et jardins des quartiers, tels :** 128 000 €

- ★ **square des Vareilles** : aménagement d'un nouveau square de quartier
- ★ **parc Viotte** : confortement des accès

Au titre du chapitre 23.823.2312.003616 - 34000**▪ aménagements des collines, tels :****76 800 €**

- ★ Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Citadelle/Chapelle des Buis, Planoise - pelouses sèches et milieux naturels divers, continuités écologiques :
 - mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques (espèces patrimoniales et surfaces pâturées),
 - création de sentiers complémentaires (Bregille),
 - gestion du réseau de sentiers, balisage, réparations,
 - restauration et mise en valeur de petit patrimoine bâti vernaculaire

- ★ ensemble des collines : dépliant-carte des sentiers pédestres

- ★ pâturage : défrichage et gestion des pelouses par le pâturage, accompagnement, clôtures, abris pour les animaux...

- ★ **vergers** :
 - restauration d'anciens vergers, développement et équipement de nouveaux vergers communaux,
 - restauration de vergers privés conventionnés : Chamuse.

- ★ **vigne culturelle** de Port Douvot : travaux de culture, édification des ceps, accompagnement

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas de remarques. Des oppositions, des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.